

Chapitre 6

LOI DE CRÉDITS POUR 2003-2004 (FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN) *(Sanctionnée le 28 mars 2003)*

Considérant qu'il appert, du message du commissaire et du budget des dépenses qui l'accompagne, que les montants indiqués à l'annexe de la présente loi sont nécessaires pour faire face aux dépenses de fonctionnement et d'entretien du gouvernement du Nunavut afférentes à l'exercice se terminant le 31 mars 2004,

En conséquence, le commissaire du Nunavut, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

Définitions

1. Les définitions figurant à l'article 1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquent à la présente loi.

Champ d'application

2. La présente loi s'applique à l'exercice se terminant le 31 mars 2004.

Crédits

3. (1) Il peut être engagé des dépenses, en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe.

Plafond

(2) Le montant total des dépenses engagées sous le régime de la présente loi ne peut dépasser 699 970 000 \$.

Péremption des crédits non utilisés

4. Sous réserve des articles 36 et 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'autorisation que prévoit la présente loi d'engager des dépenses aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe expire le 31 mars 2004.

Inscription aux comptes publics

5. Les montants dépensés au titre de la présente loi doivent être inscrits aux comptes publics, en conformité avec les articles 72 et 73 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

ANNEXE

CRÉDITS AFFECTÉS À L'EXERCICE
SE TERMINANT LE 31 MARS 2004

CRÉDIT N° 1 : FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN

| <u>POSTE</u> <u>N°</u> | <u>OBJET</u> | <u>MONTANT</u> |
|---------------------------|--|-----------------------|
| 1. | Assemblée législative | 12 989 000 \$ |
| 2. | Exécutif et Affaires intergouvernementales | 10 495 000 |
| 3. | Finances | 44 505 000 |
| 4. | Ressources humaines | 19 358 000 |
| 5. | Justice | 46 058 000 |
| 6. | Travaux publics et Services | 60 939 000 |
| 7. | Gouvernement communautaire et Transports | 72 023 000 |
| 8. | Culture, Langue, Aînés et Jeunesse | 9 222 000 |
| 9. | Éducation | 159 970 000 |
| 10. | Santé et Services sociaux | 151 593 000 |
| 11. | Développement durable | 35 302 000 |
| 12. | Société d'habitation du Nunavut | 77 516 000 |
| | CRÉDITS POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN : | 699 970 000 \$ |
| | TOTAL DES CRÉDITS : | 699 970 000 \$ |